

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Du 9 décembre 2025 / N° 68

Présidente : Mme Gabrielle Maître-Brusatin, présidente du Conseil général
Secrétaire : Mme Sylvie Koller, secrétaire
Lieu : Centre communal de Vicques, salle au 1^{er} étage

1. Ouverture de la séance

La **présidente, Mme Gabrielle Maître-Brusatin**, ouvre la séance à 19h30. Elle salue formellement les membres du Conseil général, le Conseil communal, la secrétaire, les représentants de la presse. Elle salue plus particulièrement M. Damien Oswald que vous avons le plaisir d'accueillir pour sa première séance. Nous lui souhaitons la bienvenue, beaucoup de plaisir et plein succès dans sa nouvelle fonction. **Mme la Présidente** en profite aussi pour informer de plusieurs démissions au sein de commissions et délégations :

Commission du cercle scolaire de Haut Val Terbi, Mme Patricia Weber Cerf dont nous voterons son remplacement en point 6.

Assemblée des délégués de l'Ecole secondaire de Val Terbi, M. Laurent Der Stepanian et Mme Léna Joliat.

Les candidatures seront proposées par les partis au Conseil communal qui est compétent pour nommer les membres. Patricia, Laurent et Léna sont remerciés pour leur engagement dans ces différents organes.

Mme Léna Joliat n'étant pas certaine de pouvoir être présente ce soir a demandé le report à la prochaine séance du traitement de sa motion « Un projet pour l'UAPE de Vicques ». Le Bureau l'a accepté et c'est pourquoi elle ne sera pas traitée ce soir quand bien même Mme Joliat est finalement parmi nous.

La séance a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel n°42 du jeudi 27 novembre 2025 ;
- par courriel ;
- par affichage public.

Sont présents : Floriane Beuret, Boris Charmillot, Clovis Chételat, Martial Chételat, Martin Clerc, Michel Darbellay, Nicolas Dupré, Gabriel Friche, Eric Lachat, Léna Joliat, Alain Munier, Damien Oswald, Nicolas Ruchti, Eric Schaller, Louise Schaller, Damien Voisard, Catherine Wolff, Joseph Zmoos.

Excusés : Patrick Cerf, Fabrice Lachat, Maël Ruffieux, Laurent Steulet.

19 conseillers généraux sur 23 sont présents. Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte ;

L'ordre du jour est accepté et sera débattu comme suit :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 septembre 2025 ;
3. Questions orales et interventions ;
4. Budget 2026
 - Discuter et voter la liste des investissements selon le rapport relatif au budget 2026. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement ;
 - Fixer la quotité d'impôts et les taxes communales ;
 - Discuter et voter le budget de fonctionnement ;
 - Discuter et voter les budgets bourgeois.
5. Sous réserve d'approbation par l'Assemblée bourgeoise de Vicques, accepter la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent d'une durée de 50 ans, sur le domaine agricole Sur Tevie, en faveur de M. Pierre Grolimund, fermier ;
6. Nommer un membre à la Commission d'école primaire Haut Val Terbi ;
7. Communications ;
8. Constitution du Bureau du Conseil général 2026 :
 - Présidence
 - 1^{ère} vice-présidence
 - 2^{ème} vice-présidence
 - 2 scrutateurs

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance a été envoyé par courriel et est également disponible sur le site internet de la Commune.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025 est validé et son auteure remerciée.

3. Questions orales et interventions

3.1 L'Atrium, victime de son affluence ?

La seule question orale de ce soir est posée par **M. Michel Darbellay** :

« Notre salle communale, l'Atrium, accueille de nombreuses manifestations, spectacles et concerts. Qui dit affluence, dit aussi défis en termes de mobilité. Par rapport à la capacité de la salle, on peut remarquer que le parage peut devenir très compliqué lors de certaines manifestations. Est-ce que le Conseil communal partage ce constat et quelles possibilités sont envisageables, d'une part, comme solutions de parage et, d'autre part, pour encourager l'utilisation des transports publics lors de manifestations importantes ? »

La réponse est donnée par **M. Samuel Rohrbach** :

« Monsieur le Conseiller, Mesdames, Messieurs,

Effectivement, notre salle communale rencontre un grand succès, notamment grâce aux spectacles proposés par Viculturelle. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour remercier chaleureusement toutes les personnes engagées au sein de cette commission, qui œuvrent avec constance pour faire vivre la culture entre nos murs.

Vous soulevez à juste titre la question du parage lors de certaines manifestations. On peut distinguer deux situations : d'une part, les événements organisés par Viculturelle, pour lesquels le stationnement est généralement bien géré ; d'autre part, les manifestations indépendantes, où la situation peut se révéler plus chaotique.

Comme je l'ai mentionné, Viculturelle dispose d'un plan de parage efficace et de bénévoles expérimentés. Le Conseil communal a néanmoins demandé au comité d'ajouter, dans ses communications, des informations sur l'accès en transports publics.

Pour les autres manifestations, la gestion du parage est plus complexe. Nous allons toutefois étudier les possibilités d'amélioration. À titre d'exemple, le chemin situé au sud du bâtiment est parfois utilisé, mais son emploi nécessite à chaque fois une autorisation des propriétaires, puisqu'il n'appartient que partiellement à la commune. Cela complique les choses.

La diffusion d'un plan de parage inspiré de celui utilisé par Viculturelle pourrait constituer une piste, tout comme l'invitation adressée par la Commune aux organisateurs de promouvoir les transports publics. D'autres solutions restent également à explorer.

Avec mes collègues du Conseil communal nous allons examiner ce dossier afin d'identifier des mesures concrètes et peu coûteuses pour répondre durablement à cette problématique. »

M. Michel Darbellay est satisfait.

Mme la Présidente informe que les interventions suivantes ont été déposées et seront traitées selon les modalités d'usage :

Postulat : « Une place de jeux au centre de Vicques » par le groupe Centre et Sympathisants.

Motion : « Adaptation des heures d'éclairage public » par les groupes Centre et Sympathisants et Val Terbi Ensemble.

4. Budget 2026

L'entrée en matière est faite par **M. Claude-Alain Chapatte**, maire :

Le Conseil communal invite le Conseil général à :

- Discuter et voter la liste des investissements selon le rapport relatif au budget 2026. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement ;
- Fixer la quotité d'impôts et les taxes communales ;
- Discuter et voter le budget de fonctionnement ;
- Discuter et voter les budgets bourgeois.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

FINANCEMENTS SPECIAUX

- Le financement spécial « Approvisionnement en eau (710) » présente un budget à 0, étant donné que le réseau d'eau a été repris par le SEVT au 1^{er} janvier 2025.
- Le financement spécial « Assainissement des eaux (720) » présente une situation déficitaire avec un **prélèvement au fonds de réserve de 89'300 francs**.
- Le financement spécial « Gestion des déchets (730) » présente une situation positive avec une **attribution au fonds de réserve de 34'300 francs**.
- Le financement spécial « Correction des eaux de surface (741) » (digues) présente une situation déficitaire avec **7'500 francs prélevés au fonds de réserve**.
- Le nouveau financement spécial « Redevance à vocation énergétique (769) » est **équilibré**.
- Le financement spécial « Taxes des ouvrages collectifs » présente une situation positive avec une **attribution au fonds de réserve de 10'200 francs**.

BOURGEOISIES

- Le budget de la bourgeoisie de Montsevelier est légèrement déficitaire de 4'350 francs. Aucun investissement n'est prévu.
- Le budget de la bourgeoisie de Vermes est lui aussi légèrement déficitaire de 7'850 francs. Aucun investissement n'est prévu.
- Le budget de la bourgeoisie de Vicques présente quant à lui un excédent de produits de 41'800 francs. Un investissement de 32'000 francs est prévu pour l'élaboration du plan spécial « Chemin des Ecoles »

QUOTITE D'IMPÔTS ET TAXES COMMUNALES

Le budget de fonctionnement tel que présenté est basé sur une **quotité d'impôt inchangée de 2,20**. Les **taxes communales restent identiques**.

COMPTES DE RESULTAT SELON LES FONCTIONS

Fonctions	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
0 Administration générale	1'109'750.00	1'151'800.00	1'033'822.15
1 Ordre et sécurité publics - défense	91'000.00	88'600.00	36'674.59
2 Formation	4'750'000.00	4'705'000.00	4'416'348.45
3 Culture - sports - loisirs - églises	155'200.00	98'150.00	96'361.75
4 Santé	30'700.00	30'950.00	32'755.80
5 Prévoyance sociale	3'026'400.00	2'950'550.00	2'744'638.41
6 Trafic - transports - télécommunications	751'700.00	745'200.00	642'460.45
7 Protection de l'env.-aménag. du territoire	140'000.00	61'050.00	-75'814.41
8 Economie publique	17'850.00	45'500.00	-9'175.96
9 Finances - impôts	-10'078'500.00	-9'681'150.00	-8'980'298.71
Résultat du compte général	5'900.00	195'650.00	62'227.48
Résultat des financements spéciaux	52'300.00	9'550.00	167'760.40
Résultat du compte global	46'400.00	186'100.00	229'987.88

AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement 2026 est de 1'200'000 frs (sans les financements spéciaux). Ce montant est en augmentation par rapport à l'année précédente (+ 210'000 frs). Cette somme permet de financer environ 1'500'000 francs

INVESTISSEMENTS

Les nouveaux investissements à voter pour 2026 sont les suivants :

- Agrandissement de la crèche, étude : 20'000 frs
- Séparation crèche-administration : 40'000 frs
- Biodiversité et lutte contre les îlots de chaleur : 50'000 frs
- Réfection des douches à la halle de Vicques : 45'000 frs
- Réfection de classes des écoles primaires : 85'000 frs
- Rénovation des routes (enveloppe globale) : 500'000 frs
- Réfection des routes de Geneveret et de Rochefort : 50'000 frs
- Traversée de Vicques, étude : 20'000 frs
- Arrêts de bus – mise en conformité Lhand : 150'000 frs
- Plan spécial Z.I. La Romaine : 25'000 frs

Total des investissements impactant le budget de fonctionnement : environ 985'000 frs.

Les investissements ci-dessous sont à charge des financements spéciaux, pour un total de 641'000 frs :

- Canalisations routes de Geneveret et de Rochefort : 20'000 frs
- Mesures PGEE : 250'000 frs
- En Chaudron Corban, canalisations : 11'000 frs
- Projet Scheulte V5-V6 : 100'000 frs
- Berges de rivières : 100'000 frs
- Chemin de la Fenatte : 160'000 frs

Au total aujourd'hui, vous devez vous prononcer **sur 1'626'000 frs de nouveaux investissements.**

CONSIDERATIONS GÉNÉRALES - CHARGES

- ✓ Maîtrise des charges communales dans leur ensemble (travaux publics, bâtiments, personnel...)
- ✓ Dépenses uniques inscrites au budget pour un total de 131'200 frs, la plus importante étant la réfection de l'appartement du bas aux Oeuches à Corban pour 25'000 frs.
- ✓ Budget de la crèche en hausse de 76'000 frs. Selon les prévisions, les subventions ne couvriront pas le prix de revient de la maison de l'enfance. La Commune pourrait donc avoir un montant de 160'400 frs à sa charge (nouvelle baisse des subventions cantonales, mais résultats financiers de l'institution souvent meilleurs que les prévisions).

CONSIDERATIONS GÉNÉRALES – RECETTES

- ✓ Baisse des rentrées fiscales : 177'000 frs
- ✓ Hausse de la péréquation de 526'000 frs (1,641 million)
- ✓ Notre revenu fiscal harmonisé reste très bas à 67% de la moyenne jurassienne

Le résultat du budget 2026 est positif à 5'900 frs

RÉSUMÉ – CONSTAT

La capacité d'autofinancement est en très légère hausse. Notre réserve budgétaire de 3 millions et notre fortune de 2,1 millions sont suffisantes pour absorber plusieurs mauvaises années.

La péréquation est très importante pour Val Terbi qui profite pleinement d'une alimentation en hausse du montant global de la péréquation.

Le dossier de la répartition des charges cantonales et de la péréquation, au point mort, reste primordial pour Val Terbi. La situation économique des entreprises est difficile, cela pourrait impacter les prochains exercices comptables (aussi par l'intermédiaire des revenus des ménages).

Le budget se révèle meilleur que les dernières années, tout en absorbant des charges supplémentaires à la crèche, pour le soutien du Conseil communal par un bureau d'ingénieur et des charges supplémentaires en provenance du canton.

En conséquence, le Commission des finances ainsi que le Conseil communal vous invitent à accepter les budgets des investissements, les quotités et taxes ainsi que les budgets 2026.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Eric Schaller demande de quelle manière concrète est utilisée la somme de 50'000 frs dédiée à la biodiversité et à la lutte contre les îlots de chaleur ?

Le Conseil communal avait décidé de mettre cette somme chaque année et de l'utiliser en fonction des projets ou des opportunités qui pouvaient se présenter.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** propose de passer au vote.

Décision :

Par des votes successifs, à main levée, **le Conseil général approuve :**

A l'unanimité, la liste des investissements 2026 et donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement :

A l'unanimité, la quotité d'impôt de 2,2 et les taxes communales ;

A l'unanimité, le budget de fonctionnement 2026 ;

A l'unanimité, les budgets bourgeois 2026.

5. Sous réserve d'approbation par l'Assemblée bourgeoise de Vicques, accepter la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent d'une durée de 50 ans, sur le domaine agricole Sur Tevie, en faveur de M. Pierre Grolimund, fermier

Ce point est présenté par **M. Michel Arnoux :**

Entrée en matière :

À l'instar de ce qui avait été fait pour le domaine Sur Moton en 2023, le Conseil communal a souhaité examiner l'option d'un droit de superficie pour le domaine Sur Tevie, exploité par M. Pierre Grolimund.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

Pour rappel, le droit de superficie distinct et permanent (DSDP) sépare la propriété du sol de celle des constructions. Il est établi pour une durée fixée entre 30 et 100 ans, le rendant « permanent » dans ce cadre temporel. Le titulaire du droit peut construire, utiliser et même hypothéquer les bâtiments bâtis sur le terrain, sans être propriétaire du sol. Le droit de superficie est une servitude personnelle qui peut être vendue, transférée ou transmise par héritage.

Le DSDP nécessite un acte notarié qui fixe sa durée, la rente versée au propriétaire du terrain et les conditions de retour à la fin du bail. Le superficiaire verse une contrepartie au superficiant qui peut être un loyer unique ou régulier (rente ou redevance). L'inscription au registre foncier est essentielle pour que le droit soit reconnu et puisse être grevé d'une hypothèque. A l'expiration du droit, le superficiant récupère le terrain. Les bâtiments doivent être démolis, transférés ou indemnisés, selon les conditions prévues dans l'acte constitutif.

A l'aide d'une vue aérienne et de quelques photos, **M. Michel Arnoux** rappelle les surfaces du domaine.

Le feuillet 3520 représente un droit de superficie distinct et permanent (DSDP) existant grevant la parcelle 3502. Ce DSDP a été constitué par acte authentique en février 2005.



Ce soir, il s'agit d'octroyer un DSDP sur le feuillet 3502 d'une superficie de 609 m² et le feuillet 3504 portant sur une surface de 4970 m².

A la constitution du droit de superficie, les parcelles contiennent notamment les bâtiments nos 1B, 1, 1A et 1C ainsi qu'une fosse à purin d'un volume de 280 m² et l'ancienne place à fumier. La propriété de ces éléments passe au superficiaire. En contrepartie, ce dernier s'engage à verser à la Bourgeoisie le montant de 171'620 frs.

Ce montant correspond à la valeur de rendement agricole des éléments en question au moment de la constitution du droit de superficie. Cette valeur de rendement découle de l'estimation effectuée le 21 août 2025 par la Fondation Rurale Interjurassienne.

La rente annuelle du droit de superficie s'élève à 100 frs. Ce montant correspond au fermage, estimé selon les dispositions légales en matière de bail à ferme agricole, de la surface productive comprise sur les assiettes des droits de superficie. Ces droits de superficie seront inscrits au Registre foncier.

CONTRAT DE BAIL À FERME

Parallèlement à la constitution du droit de superficie, les parties établissent un contrat de bail à ferme agricole pour le solde du domaine, parcelles cultivables comprises. Celui-ci est conclu pour la même durée que les droits de superficie, c'est-à-dire 50 ans. Le fermage licite pour ces surfaces s'élève à 8'900 frs par an.

SUPERFICIAIRE	PROPRIETAIRE
Achète les bâtiments existants à la VdR estimée de CHF 171'620.-	Cède les bâtiments contre la somme de CHF 171'620.-
Obtient le droit de transformer, rénover les bâtiments ou d'en construire de nouveaux	N'engage plus aucun investissement dans l'entretien ou l'assainissement des bâtiments
Verse une rente annuelle de CHF 100.-	Encaisse la rente annuelle de CHF 100.-
Assume tous les frais en lien avec la constitution du DSDP (notaire, géomètre, RF)	---
Paie les frais d'entretien, de réparation, d'assurances des bâtiments	N'assume plus aucun frais
S'acquitte d'un fermage annuel pour le reste du domaine (champs, prés, pâturages) de CHF 8'900.-	Encaisse le fermage annuel de CHF 8'900.-
A l'échéance du droit, remet les bâtiments existants au propriétaire moyennant une indemnité de retour	A l'échéance du droit, reprend les bâtiments existants à la VdR ré-actualisée

Le droit de superficie représente une option pertinente pour garantir une gestion durable du patrimoine tout en assurant un cadre clair pour l'exploitation du bien. Ce mécanisme offre au fermier la possibilité de réaliser les investissements nécessaires dans le bâtiment, en disposant d'une sécurité juridique à long terme quant à son utilisation.

La famille Grolimund est établie sur la ferme depuis les années 70. M. Pierre Grolimund, fils de Michel, a la trentaine, est marié et papa de 3 jeunes enfants. De belles années en perspective pour ce jeune exploitant plein d'ambition.

Au vu de ces considérations et des analyses effectuées, l'Assemblée bourgeoise s'est prononcée favorablement le 24 novembre 2025. Le Conseil communal vous recommande de faire de même.

Mme la Présidente ouvre le débat mais constatant que personne ne souhaite prendre la parole, propose de passer au vote.

Décision :

Par un vote à main levée, **le Conseil général accepte** la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent d'une durée de 50 ans, sur le domaine agricole Sur Tevie, en faveur de M. Pierre Grolimund, fermier.

6. Nommer un membre à la Commission d'école primaire Haut Val Terbi

Suite à la démission de Mme Patricia Weber Cerf, il convient de la remplacer. Le groupe VTE vous propose la candidature indépendante de Mme Justine Lachat. La parole est donnée à **M. Damien Voisard** :

« Cher-ères collègues,

J'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Madame Justine Lachat en tant que membre de la commission d'école primaire du Haut Val Terbi.

Habitante de Corban, Mme Lachat est mariée et maman de trois enfants de 13, 11 et 8 ans. Très investie dans la vie locale, elle travaille dans une fiduciaire, assume la fonction de secrétaire-caissière de la Bourgeoisie de Corban et est représentante des parents au sein du cercle scolaire du Haut Val Terbi.

Son sens du contact, son engagement pour la communauté et sa connaissance du milieu scolaire font d'elle une personne à la fois compétente, bienveillante et motivée pour contribuer activement aux travaux de la commission.

Nous sommes convaincus que Mme Lachat apportera une énergie positive et un regard attentif au sein de la commission de l'école primaire du Haut Val Terbi. »

Mme la Présidente informe qu'une seule candidature a été déposée, dès lors, conformément à l'art. 52 al. 2 du règlement du Conseil général, **Mme Justine Lachat est élue tacitement**. Nous lui souhaitons pleine satisfaction dans son nouveau mandat.

7. Communications

7.1 Référendum contre l'arrêté n° 189

M. le Maire communique :

« Le Conseil communal a réceptionné un référendum contre l'arrêté numéro 189 du Conseil général. Cet arrêté concerne votre décision prise le 30 septembre 2025 relative à l'adaptation des prix de vente minimaux des immeubles communaux Grand Clos 35C à Vermes et Les Oeuches 6 à Corban.

Après vérification des formulaires de référendum auprès du Délégué aux affaires communales, il apparaît qu'il manque des informations légalement nécessaires, à savoir les dates de naissance des signataires sur l'ensemble des formulaires. Dès lors, toutes les signatures déposées sont nulles.

Dans le cadre de ses prérogatives, le Conseil communal a par conséquent déclaré irrecevable la demande de référendum déposée, faute de signatures valables.

La semaine passée, les référendaires se sont vu adresser la décision du Conseil communal ».

7.2 Le Triage forestier du Val-Terbi s'agrandit

M. Michel Arnoux s'avance à la tribune pour cette deuxième communication :

« Le 1^{er} janvier prochain, la famille jurassienne accueillera un membre supplémentaire. Autour de la table du Jura, la ville de Moutier retrouve ainsi la place qui est la sienne. Le transfert approche à grand pas. Encore quelques jours et la frontière bougera, ouvrant un nouveau chapitre de la longue et riche histoire en Prévôté.

Dans ce contexte de réunification, la Bourgeoisie de Moutier, propriétaire de 1'200 hectares de forêts et de pâturages boisés, a examiné avec attention toutes les solutions pour gérer au mieux son patrimoine dans ce nouvel environnement géographique et législatif.

Sans longtemps tergiverser, c'est tout naturellement que les bourgeois de Moutier se sont tournés vers le Triage du Val-Terbi, rejoignant, ironie de l'histoire, les vieux partenaires de l'arrondissement forestier de Moutier sous l'ancien régime bernois. L'assemblée bourgeoise de Moutier, réunie le 18 juin 2025, a accepté à l'unanimité, la proposition d'intégrer le Triage du Val-Terbi.

Dès lors, le dialogue s'est ouvert avec les partenaires historiques du Triage, Il n'est pas inutile de rappeler que le Triage du Val-Terbi, fondé en 2013, résulte de la fusion des anciens triages forestiers de Raimeux, Pont de Cran, Haut Val Terbi et Dozière. Il regroupe à titre de partenaires les communes de Courroux, Mervelier, Courrendlin (Rebeuvelier), Val Terbi (Montsevelier, Vermes, Vicques), Courchapoix, la bourgeoisie de Corban et un grand partenaire privé qui est Dozière SA.

Le tout représente une surface forestière de 4'300 hectares, auxquels s'ajouteront donc les 1'200 hectares de Moutier. Tous les partenaires, communes, bourgeoisies, propriétaires privés, ont accepté de bon cœur l'élargissement proposé.

Force est de reconnaître que notre organisation forestière, s'appuyant sur une structure moderne de gestion en pot commun multi-gardes et grâce à sa proximité géographique est, dans le contexte actuel, la seule à pouvoir intégrer l'entité prévôtoise sans bouleversement.

Toutefois, il faut le souligner, le défi est de taille. Il est impératif que l'intégration se fasse sans pénaliser la structure existante tout en offrant la meilleure prestation possible à la Bourgeoise de Moutier qui constituera le plus grand propriétaire, en surface, du Triage.

Heureusement, nos gardes forestiers, qui tous trois ont participé à la création du Triage en 2013, ont pu faire valoir leur expérience dans cette mission inhabituelle et très éloignée de leurs tâches de base. Une nouvelle convention liant les partenaires et précisant les modalités de fonctionnement du triage élargi est désormais sous toit et sera signée par qui de droit d'ici la date fatidique du 1er janvier.

Nous ne doutons pas que les sapins, hêtres ou frênes prévôtois s'entendront à merveille avec leurs congénères du Nord, naguère séparés, désormais réunis par l'arête du Raimeux.

7.3 Présentation Projet D du SEVT

Information donnée par **M. Eric Schaller**, président du SEVT :

« Je m'adresse à vous en tant que représentant du comité du Syndicat des eaux du Val Terbi que je préside.

Le 12 septembre 2023 j'avais effectué une présentation du syndicat et de ses quatre projets.

Aujourd'hui, le dernier grand projet du SEVT qui consiste à assurer un approvisionnement en eau «de secours » est en passe d'être réalisé. Concrètement, il s'agit du raccordement avec le réseau d'eau A16.

Les propriétaires fonciers ont donné leur accord et le plan sectoriel d'équipement, qui a nécessité presque une année de procédure, a été validé par le Canton il y a quinze jours. Nous attendons les derniers arrêtés de subventions.

La bonne nouvelle concerne surtout le financement de ce projet : En effet, nous avons pu trouver une entente avec la ville de Delémont, qui a reconnu l'aspect régional de ce projet et le co-financera à hauteur de 50%, une fois les subventions déduites. Pour ce faire, le 29 septembre dernier, le Conseil de ville a

accepté un crédit de 225'000 CHF à l'unanimité. Je remercie nos interlocuteurs, les SID, pour leur confiance.

Une convention – un deal - a été paraphée par les deux parties :

Cette conduite sera une copropriété, le projet est géré par le SEVT qui est maître d'ouvrage et c'est lui qui exploitera la conduite à l'avenir. Les SID prendront en charge la pose de la conduite. La convention prévoit aussi que les fontainiers devront se concerter avant tout échange d'eau garantissant ainsi notre autonomie.

Cette conduite apportera au SEVT une sécurité supplémentaire en cas d'avarie d'une de ses grandes sources, mais nous donnera aussi l'opportunité de vendre nos surplus d'eau.

Aucune pompe ne sera installée, le transfert dans un sens comme dans l'autre peut se faire par gravité.

Le projet améliorera l'alimentation en eau du terrain du FC Vicques, il apportera aussi une réelle défense incendie à la ferme située le long du parcours et au restaurant du Violat, situé sur la Commune de Courroux, qui prendra aussi une partie des frais à sa charge.

Je vous remercie pour votre attention ».

7.4 Subventions énergétiques : séance d'information

Mme la Présidente souhaite encore informer que le 19 novembre dernier s'est tenue la première séance d'information communale sur les nouvelles subventions énergétiques avec la participation de SACEN SA et le bureau GobaTech. Cette séance a connu un franc succès avec la participation d'une septantaine de citoyens. Suite à la séance, plusieurs personnes ont pris contact avec des bureaux d'études pour des projets de rénovations en cours ou futurs.

En outre de futures séances seront planifiées les prochaines années avec des thèmes autour de l'efficacité énergétique. Merci aux organisateurs de la Commune.

7.5 50 ans du Tour du Val Terbi

Mme la Présidente poursuit :

« Cette année a eu lieu les 50 ans du Tour du Val Terbi. Le 28 novembre s'est tenu la remise des prix du Trophée jurassien, organisé par Valterbimania Sports, à Montsevelier.

Cette soirée fut l'occasion pour les coureurs, cyclistes, organisateurs et sponsors de partager un moment convivial agrémenté de la remise des prix. Merci et félicitations aux coureurs. »

7.6 Félicitations aux élus

Pour terminer, **Mme la Présidente** tient à féliciter, au nom du Conseil général et des Autorités communales, nos 4 concitoyens élus ou réélus Député dont notre collègue M. Patrick Cerf. Nous leur souhaitons plein succès dans leur mandat.

8. Constitution du Bureau 2026

Cette année, est pressentie pour la présidence, notre collègue Mme Floriane Beuret, mais nous allons également accueillir deux nouveaux scrutateurs. **Mme la Présidente** passe sans attendre la parole en premier lieu pour le groupe le Centre et sympathisants à **Mme Léna Joliat** pour la présentation de la candidate à la présidence :

« Chèr-e-s collègues,

Floriane habite à Corban. Elle est mariée à Boris Beuret et ensemble ils ont trois enfants âgés de 16 à 20 ans.

Tout comme notre présidente actuelle, Floriane est infirmière. Elle travaille à temps partiel à l'Hôpital du Jura, en salle de réveil. Si un jour vous devez vous faire opérer, vous aurez peut-être la chance d'être accueillis par son sourire bienveillant et sa voix apaisante.

Très engagée dans la vie culturelle et sociale de la Commune, Floriane est membre de la Commission de l'action sociale ainsi que de la société de chant Corb'enchante.

Malgré un agenda bien rempli, elle trouve encore le temps de cultiver son jardin, de faire du sport, de lire et surtout de partager de précieux moments en famille et entre amis.

Vous l'aurez compris, Floriane est une femme investie, pleine de cœur et d'énergie. Une personnalité qui saura, j'en suis sûre, présider notre Conseil général avec engagement et enthousiasme !

La parole est ensuite donnée à **M. Eric Schaller** :

« Au nom du groupe « Centre et Sympathisants », j'ai le plaisir de vous présenter M. Nicolas Dupré, notre candidat pressenti à venir garnir la table du Bureau du Conseil général en tant que « Scrutateur. »

Nicolas est né dans le petit village de Vellerat, il a grandi avec ses 2 frères et sœur au cœur du combat mené par ce village pour rejoindre le dernier canton suisse. Amateur de ski et de football, il fut un défenseur central aux qualités reconnues, il a notamment évolué à Courrendlin.

Avec son épouse Sophie, ils ont deux enfants, Elena et Arnaud qui ont 12 et 9 ans et sont domiciliés à Montsevelier. Il les suit régulièrement dans leurs activités.

Nicolas est logisticien de métier et travaille pour la société Wibemo SA. Il n'hésite pas à s'engager et met son temps au service de la collectivité, par exemple en tant que conseiller de paroisse.

Nous le remercions pour sa candidature et vous le recommandons chaleureusement. »

La parole est ensuite donnée à **Mme Catherine Wolff** :

« Martin Clerc, 62 ans, il est tellement connu, est-il encore nécessaire de le présenter ?

Lui qui s'investit depuis tant d'années dans la vie culturelle et associative de Val Terbi, qui s'implique avec passion dans la commission spéciale de Viculturelle dont il est le co-fondateur.

Réélu en 2022 pour une troisième législature, il est à ce jour un membre très actif du Conseil général qu'il a d'ailleurs présidé il y a quelques années.

Avec un tel parcours au sein de notre Commune, c'est donc avec enthousiasme que VTE le propose pour 2026 comme 1^{er} scrutateur au sein du Bureau.

M. Damien Voisard, 48 ans, est un conseiller général motivé et passionné. Il est aussi actuellement membre du Bureau et souhaite poursuivre l'aventure en 2026 en tant que 1^{er} vice-président. C'est donc en toute confiance que VTE vous invite également à le soutenir ».

Après s'être assurée qu'aucun autre candidat ne souhaitait se manifester, **Mme la Présidente** propose de passer au vote.

Sur proposition du Bureau du Conseil général, les personnes suivantes sont élues par 18 voix et par acclamation :

Présidence

Mme Floriane Beuret de Corban

1^{er} vice-président

M. Damien Voisard de Vicques

2^{ème} vice-président

M. Eric Lachat de Corban

1^{er} scrutateur

M. Martin Clerc de Vicques

2^{ème} scrutateur

M. Nicolas Dupré de Montsevelier

Il est de coutume que la présidente sortante adresse quelques mots. **Mme Gabrielle Brusatin** s'avance à la tribune :

« Chères et chers collègues, Monsieur le maire et chers membres du Conseil communal, chère Sylvie,

Voilà déjà une année que j'ai l'honneur d'assumer la présidence du Conseil général de Val Terbi. Une année qui est passée étonnamment vite et qui restera gravée, pour moi, comme une année enrichissante même si cela n'a pas été de tout repos !

Quand j'ai été élue dans ce Conseil il y a trois ans, je n'avais encore jamais fait de politique. Pas une seule fois. Je regardais ce monde de loin, avec peut-être un mélange de curiosité et d'appréhension, comme certains d'entre vous, peut-être, avant de franchir le pas.

Et là, je me suis rendu compte de quelque chose d'amusant : Négocier avec les différents partis, au sein du Conseil général et des commissions ce n'est pas si différent de négocier avec des enfants à la maison !

Il faut de la patience, de la diplomatie, savoir quand céder sur les détails pour obtenir l'essentiel, et parfois accepter que tout le monde n'aille pas se coucher content. La différence, c'est qu'ici, on ne peut pas promettre un dessert pour obtenir un vote favorable !

Mais surtout, j'ai apprécié cette collaboration. L'entente au sein du Bureau, tout comme la coopération entre nos différentes sensibilités politiques, a été un vrai plaisir. Ce climat de respect et d'écoute n'est pas une évidence partout, et j'y ai été particulièrement sensible.

Assumer la présidence a été un défi aussi exigeant que stimulant. Il m'a fallu apprendre à structurer et présider nos séances, anticiper les réactions, les prises de position, tout en gardant à l'esprit nos règlements à chaque intervention, et ceci en restant à l'écoute de chacune et chacun.

Etonnement j'ai pris énormément de plaisir à cet exercice et j'en ressors grandie. Cela m'a beaucoup appris sur nos institutions et sur moi-même.

Avant tout, permettez-moi de vous exprimer ma gratitude. Merci à l'ensemble du Bureau, au Conseil général, au Conseil communal, et à toi, chère Sylvie, pour ton soutien indéfectible, tes conseils avisés, ton efficacité remarquable, et ces encouragements discrets qui ont souvent été mon carburant.

Cette année a été rythmée par quatre séances, ce qui constitue un équilibre qui semble convenir à notre fonctionnement. Je tiens à relever combien votre participation compte. La politique n'est jamais l'affaire d'une seule personne.

Elle se construit ensemble, par un engagement collectif et régulier. Chaque voix qui s'exprime, fait vivre notre démocratie de proximité. Votre engagement est véritablement le cœur battant de Val Terbi.

Et notre Commune justement avance dans la bonne direction : des infrastructures durables, des initiatives pour la population, de nos jeunes à nos aînés, un environnement préservé... Tout cela, c'est le fruit d'une action locale concertée. Bravo au Conseil communal et aux diverses commissions pour tout ce travail.

Il est maintenant temps pour moi de passer le témoin. Je souhaite plein succès à notre nouvelle Présidente, Mme Floriane Beuret. Je suis convaincue qu'elle saura mener cette fonction avec compétence, énergie et bienveillance. En lui transmettant cette responsabilité, je vous invite toutes et tous à poursuivre cette belle dynamique à ses côtés.

Avant de lui céder cette place, je vous délivre un dernier message de présidente :

Ces trois années au Conseil général m'ont montré que s'engager localement, c'est participer à quelque chose de plus grand que soi. C'est tisser des liens, construire l'avenir de nos villages, de nos enfants, donner corps aussi à nos valeurs.

Alors, à toutes celles et tous ceux qui hésitent encore à s'impliquer, je vous le dis avec conviction : OSEZ ! La politique locale a besoin de vous, de votre regard, de vos idées, de toutes les bonnes volontés.

Merci à toutes et tous pour cette année riche, humaine et formatrice. Ce fut un honneur de présider le Conseil général de Val-Terbi à vos côtés.

Et maintenant, sous vos applaudissements, je vous prie d'accueillir comme il se doit notre nouvelle présidente : **Floriane Beuret ! »**

Mme Floriane Beuret s'avance à la tribune :

« Madame la Présidente sortante, Mesdames Messieurs les membres du Conseil général, chers collègues, Monsieur Le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames Messieurs les représentants des médias, Mesdames, Messieurs,

C'est avec gratitude et un sens aigu de la responsabilité que je prends la parole en tant que nouvelle présidente du Conseil général.

Cette fonction est nouvelle pour moi et je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'accordez. Il y a maintenant trois ans que j'ai intégré le Conseil général et d'emblée le Bureau. J'ai pu comprendre que la vie politique d'une commune a pour mission de répondre avec bienveillance mais efficacité aux besoins des habitants.

J'ai la conviction que chacun et chacune des élus a un rôle fondamental à jouer dans le fonctionnement dynamique et moderne d'une commune. Le processus démocratique revêt à mes yeux une importance capitale car il reconnaît la dignité de chacun.

Il transforme l'opinion individuelle en force politique et fait de la diversité un atout plutôt qu'un danger. Mais la démocratie n'est jamais acquise, elle ne vit pas dans les textes, elle vit dans les actes. Elle demande l'engagement quotidien des citoyens. Il nous revient donc d'assurer le bon fonctionnement du système à commencer par le niveau communal. Trop souvent l'indifférence prend le pas. Nous ne devons jamais sous-estimer la valeur de pouvoir vivre librement dans notre pays. Chacun devrait y contribuer un tant soit peu.

Je tiens ici à remercier nos conseillers communaux, les personnes de l'administration ainsi que tout le personnel pour l'accomplissement d'un travail exemplaire que chacun et chacune fournit tout au long de l'année. Sans oublier toutes les personnes qui s'engagent dans les différentes commissions.

Je constate que notre Commune fonctionne à pleine satisfaction. Le choix d'un rapprochement intercommunal s'est avéré être positif. Il a permis des investissements dans chaque village qui, autrement, auraient été difficiles à réaliser.

En effet, grâce à une gestion efficace, des projets modernes ont vu le jour dans chaque village de Val Terbi. Comme l'installation de panneaux solaires sur nos bâtiments, l'installation d'un éclairage public performant, un centre de tri jalouse loin à la ronde, des bâtiments bien entretenus, une villa romaine mise en valeur, et bien d'autres.

Résolument tournés vers l'avenir nous avons la responsabilité d'entretenir cet élan, de continuer à définir une vision partagée et d'œuvrer pour une commune toujours plus dynamique solidaire et attractive.

Le défi pour les prochaines années, sera d'assurer une certaine équité et homogénéité dans la répartition des ressources au sein de notre région et de notre canton. Selon le rapport sur les finances communales 2024 de la RCJU, des disparités se creusent entre communes. En effet, certaines d'entre elles de taille importante ou hébergeant de grandes entreprises, investissent sans recourir à l'emprunt et réduisent leurs dettes. A l'inverse, les petites communes enregistrent des déficits réguliers, empruntent pour investir et voient leur endettement croître. Un déséquilibre se crée.

Dans un monde toujours plus mobile, les activités économiques se concentrent autour de certains pôles. Il serait absolument nécessaire et logique qu'à l'avenir la valeur générée puisse aussi et d'avantage profiter aux villages les plus reculés. Pour poursuivre dans cette direction, il semble incontournable que les structures communales continuent d'évoluer.

Je m'engage dès à présent à promouvoir ce thème lors de la journée de rencontre des Bureaux du Jura et Jura bernois que nous aurons l'occasion d'organiser à Val Terbi en 2026.

Pour mon année de présidence, je souhaite pouvoir travailler dans une ambiance constructive, un esprit où chacun peut apporter ses idées, ses compétences et son énergie. Un esprit où le débat existe mais où il s'inscrit toujours dans la volonté de faire progresser les choses.

Au nom de toute l'assemblée, Gabrielle, je te remercie chaleureusement pour le travail accompli et pour l'énergie que tu as consacrée à cette mission. Toujours à l'écoute et soucieuse de bien faire, tu as su créer une collaboration fluide et conviviale.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite ainsi qu'à vos familles de belles fêtes de fin d'année. »

Après ces prises de parole, Mme la Présidente clôture cette dernière séance de l'année et invite les personnes présentes à partager un verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h50.

Vicques, le 9 décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Gabrielle Maître-Brusatin
Présidente

Sylvie Koller
Secrétaire